

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE SEIZE et le 26 MAI à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 MAI 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoint - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Nicole COUTANT - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI - M. Bernard DUPOUY - Mme France POUDEX - Mme Sarah DOURTHE - Mme Marie-Constance BERTHELON

#### POUVOIRS :

- M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN
- Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
- M. Bernard DUPOUY donne pouvoir à Mme Béatrice BADETS
- Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS
- Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE
- Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : EMPLOI TREMPIN JEUNES 2016**

L'un des axes du nouveau contrat de projet du Centre Social et Culturel municipal est « l'insertion par l'économique ». Le dispositif Emploi Tremplin Jeunes s'inscrit dans cet axe, c'est pourquoi il est proposé de le renouveler pour 2016.

Pour rappel, cette opération a pour objectifs :

- d'une part de favoriser une première expérience professionnelle
- d'autre part de proposer les moyens nécessaires pour appréhender les exigences du monde du travail aux jeunes bénéficiaires et de leur faire découvrir les partenaires ressources.

Pour mener à bien cette action, le Centre Social et Culturel Municipal met en place :

- un suivi et un accompagnement individuel
- une journée d'information organisée autour de 6 ateliers : optimisation du curriculum vitae, simulation d'entretien, conseil en image, initiation aux gestes de premiers secours, droits et devoirs, sécurité au travail, communication...
- un guide d'informations et de conseils remis à chaque participant
- un temps fort culturel pour renforcer la dynamique de groupe et sa cohésion.

Cette opération sera menée en partenariat avec une structure commerciale de la Ville et concernera 26 jeunes dont 15 issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La répartition de ces jeunes au sein des différentes structures partenaires sera la suivante :

- 7 jeunes au sein des équipes municipales « fêtes et manifestations et stade »,
- 6 jeunes dans les centres de loisirs municipaux,
- 6 jeunes à l'EVAC pour l'opération des 'berges éphémères'
- 6 jeunes travailleront dans le secteur privé (rémunérés par le secteur privé),
- 1 jeune à la Bibliothèque.

Les jeunes seront proposés par le Centre Social et Culturel Municipal qui assurera le suivi de l'opération.

Le dispositif se déroulera du 6 juillet au 30 août 2016.

L'engagement financier de la Ville s'élèvera à 18 588,78 € environ pour la rémunération des jeunes qui travailleront au sein des services municipaux.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2016, article 64 131 Pers.

**SUR PROPOSITION DE MADAME CHRISTINE BASLY-LAPEGUE, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la réalisation de l'opération Emploi Tremplin Jeunes 2016,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20160526-14-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 27 Mai 2016*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».